



5. Mare du Leu

Etat des lieux

La mare du Leu se situe dans une propriété privée au nord-ouest du bourg, au sein d'un ensemble humide composé de plusieurs plans d'eau au bord du Leu. Le site étudié couvre une surface de 2000 m².

Patrimoine naturel remarquable

Faune : deux espèces d'oiseaux « quasi-menacées » ont été recensées, l'**Alouette des champs** et la **Linotte mélodieuse**, la dernière est protégée en France. Parallèlement, une espèce de reptile, le **Lézard à deux raies**, protégée en France et en Europe a été observée. Trois espèces d'amphibiens ont également été rencontrées. L'étang constitue un élément essentiel de leur mode de vie.

Flore : une espèce de flore patrimoniale a été recensée. Il s'agit du **Cormier (*Sorbus domestica*)** qui est un arbre appréciant les milieux forestiers composés de feuillus. Il est décrit comme « rare » dans le Loiret.

Menaces potentielles

Les propriétaires de la mare étant tout acquis à la préservation de la biodiversité, la mare n'est pas menacée à court terme.

Les boisements jouent un rôle important pour l'infiltration de l'eau, de plus ils génèrent de l'humidité et participent à la préservation de la mare et de la zone humide.

Les arbres constituent un corridor écologique et sont connectés aux autres ensembles boisés le long du ruisseau et aux autres zones humides.

Les risques d'eutrophisation et d'apparition d'espèces invasives ne sont pas nuls et constituent une menace quant à la pérennité de l'intérêt de la mare. De même, aucun poisson ne devrait y être introduit.

Quelques chiffres

Type : Mare privée

Surface : 0,2 ha

Intérêt écologique : fort

Nombre d'espèces (dont patrimoniales) :

- Flore : 48 (1)
- Faune : 58 (5)

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Linotte mélodieuse

@Corinne Girard



Cormier

Lézard à deux raies

@Wikicommons

© Nicolas Déjean, LNE



Espèces remarquables

Amphibiens

- Grenouille verte
- Rainette verte
- Triton palmé

Reptiles

- ★ Lézard à deux raies

Oiseaux

- Alouette des champs
- Linotte mélodieuse

Flore

- ▲ Cormier

Limite administrative

- Site Tigy
- Limite communal



Mare du Leu LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



Enjeux du site

- ✓ **Maintien de la qualité de l'eau de la mare ;**
- ✓ **Accueil d'une grande diversité d'espèces végétales dans la mare ;**
- ✓ **Préservation du potentiel d'accueil de la zone boisée ;**
- ✓ **Préservation du corridor aquatique.**

Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Maintenir la qualité de l'eau de la mare
Action 1-1	Surveiller régulièrement la qualité de l'eau (apparence de l'eau, végétation...).
Action 1-2	Réaliser des opérations de vidanges environ tous les 10 ans suivies d'assecs et de remplissage afin de limiter le développement de la vase. L'assec est à réaliser lors des périodes de fortes chaleurs (de fin juin à mi-septembre). Il est important de laisser une petite zone en eau pour les amphibiens et insectes aquatiques.
Action 1-3	Laisser se développer la végétation aquatique (herbiers, hélophytes...), qui permet de garder une eau de bonne qualité par son pouvoir d'épuration. De plus, ces végétaux constituent un habitat de choix pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'insectes.
Objectif 2	Accueillir une grande diversité d'espèces végétales au sein de la mare
Action 2-1	Contrôler le développement des ligneux à proximité immédiate de la mare : élaguer les branches arbres et arbustes sur les berges et s'assurer que la lumière arrive jusqu'à l'eau.
Action 2-2	Favoriser des zones de profondeur variée afin de diversifier la flore.
Action 2-3	Conserver des berges ensauvagées avec de la végétation spontanée.
Objectif 3	Préserver le potentiel de la zone boisée
Action 3-1	Conserver l'intégrité des boisements et favoriser l'apparition de micro-habitats (mousses, lierre, fougères, broussailles...).
Action 3-2	Conserver les arbres âgés ou à cavité voire les arbres morts. Ils accueillent de nombreuses espèces cavicoles (insectes, oiseaux, chauves-souris) et sont des lieux d'alimentation.
Objectif 4	Préserver le corridor aquatique
Action 4-1	Conserver la connexion entre la mare et le Leu ainsi qu'avec les autres zones humides des environs : s'assurer que la faune terrestre peut circuler à l'abri des dérangements et des nuisances.